



ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC

LES
RENDEZ-VOUS
ACQ
VIRTUELS

SEPTEMBRE 2021



Mot du président / directeur général

Un projet de loi sur la santé et la sécurité du travail qui est loin de faire l'unanimité

Lors des derniers Rendez-vous ACQ, il y a un sujet qui a particulièrement retenu notre attention, le projet de loi 59 (PL 59) modernisant la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP). Je peux vous dire que nous sommes passablement déçus de la tournure des événements, tout comme plusieurs autres acteurs patronaux et syndicaux. Au départ, l'objectif du ministre du Travail, Jean Boulet, était louable : « rendre les chantiers plus sécuritaires ». Nous étions enthousiastes et nous étions prêts à travailler avec le ministre pour arriver à trouver des solutions qui aideraient à prévenir et à réduire les accidents du travail sur les chantiers de construction au Québec. Cependant, nous étions perplexes quant aux moyens qui seraient mis de l'avant pour y arriver.

Quand on regarde le fin détail du projet de loi, on se rend bien compte que plusieurs des mesures de ce projet de loi sont incompatibles avec notre réalité.

Par exemple, dès janvier 2023, les chantiers de plus de 10 travailleurs auront l'obligation d'élire un représentant à la santé et sécurité (RSS). Or, dans la forme actuelle du PL 59, le maître d'œuvre n'aura aucun droit de regard sur la personne qui occupera ces fonctions. Dans les faits, les employés pourront élire le RSS de leur choix sans qu'aucune liste de tâches prédéfinies ne lui soit attribuée et sans que celui-ci ait de compte à rendre au maître d'œuvre. Cela ouvre littéralement la porte à des dérives si la collaboration et la bonne foi ne sont pas au rendez-vous entre le RSS et l'équipe de préventionnistes du maître d'œuvre.

Pour nous, cette mesure est non seulement une atteinte à notre droit de gérance, mais elle est aussi un pied de nez à tout le travail en prévention que nous avons effectué au cours des dernières années.

De surcroît, rien ne nous garantit que les nouvelles mesures de prévention intégrées dans ce projet de loi permettront d'éviter des accidents sur nos chantiers de construction. A contrario, nous croyons plutôt que les nouvelles dispositions de la LSST en matière de prévention nuiront au climat de travail et à la bonne gestion de nos équipes.

Imaginez sur un petit chantier de construction où l'on peut passer

de 8 à 14 ou de 6 à 12 travailleurs en l'espace d'une semaine. Que se passera-t-il? Une journée nous aurons un RSS et le lendemain non? Si c'est un charpentier-menuisier spécialisé en coffrage qui est élu RSS et que ce dernier quitte le chantier une fois le coffrage terminé, les travailleurs devront-ils réélire un autre RSS? Est-ce que les employés seront payés pendant qu'ils votent? À qui cette personne devra-t-elle rendre des comptes? Au maître d'œuvre? À son employeur? Aux travailleurs qui l'ont élu?

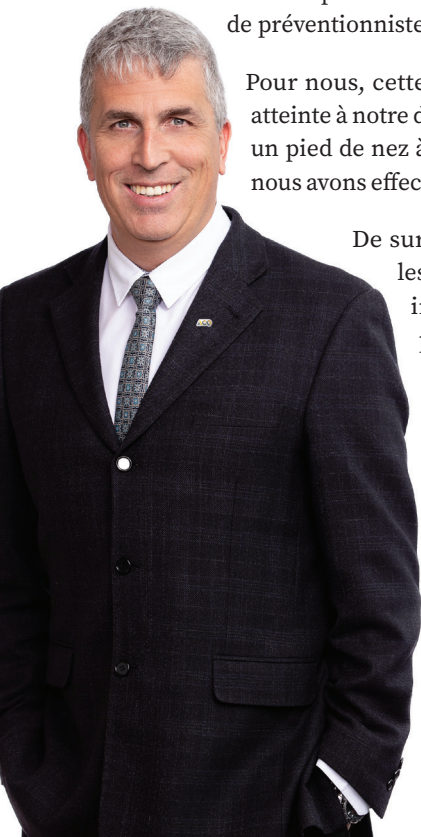
Ce projet de loi aura des conséquences majeures sur la gestion de nos chantiers à plusieurs égards. C'est pourquoi nous nous sommes coalisés avec plusieurs autres associations de notre industrie pour faire part de notre mécontentement au gouvernement et tenter par tous les moyens possibles de faire changer d'idée le gouvernement.

Malgré nos efforts, le gouvernement a procédé à l'adoption de son projet de loi.

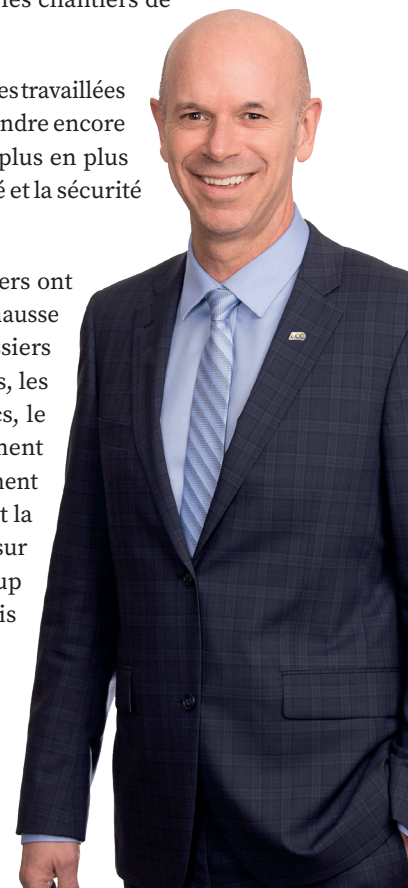
Or, trop de questions demeurent sans réponses. Nous suivrons donc de très près l'évolution et la mise en application de cette nouvelle loi. Par le fait même, nous poursuivons nos représentations auprès du cabinet du Travail pour nous assurer que la mise en application de cette loi se fait de la manière la plus cohérente possible en prenant en compte la réalité de notre secteur, afin que cela débouche réellement vers une diminution des accidents du travail, encore trop nombreux sur les chantiers de construction du Québec.

À la lumière du nombre record d'heures travaillées que nous sommes sur le point d'atteindre encore une fois cette année, il devient de plus en plus important de se pencher sur la santé et la sécurité sur nos chantiers.

Finalement, plusieurs autres dossiers ont retenu notre attention. Que ce soit la hausse ou la pénurie des matériaux, les dossiers résidentiels qui font les manchettes, les enjeux d'accès aux marchés publics, le suivi du plan d'action du gouvernement pour la construction et pour l'allègement réglementaire ou encore que ce soit la pandémie qui est toujours présente sur nos chantiers, nous avons beaucoup de pain sur la planche pour les mois à venir.



Jean-François Arbour, ing.
Président



Luc Bourgoïn
Directeur général

Comité des entrepreneurs généraux

L'ACTUALITÉ AU CŒUR DES DISCUSSIONS



L'actualité est au cœur des discussions des entrepreneurs généraux



Code de soumission
du BSDQ



Projet de loi 59

Loi modernisant le régime
de santé et de sécurité du travail



Hausse du coût
des matériaux



Plans et devis
incomplets

Projet en cours

Le projet de bon de commande sera modifié et finalisé
selon les commentaires des membres.



Comité des entrepreneurs spécialisés

DISCUSSIONS ANIMÉES



Le quotidien des entrepreneurs et les problématiques auxquelles ils font face se reflètent dans les discussions du comité :

Présentation de M^e Marie-Mychel de Charrette



quant aux avancées dans les dossiers sur la hausse du coût des matériaux, le GAMP (Groupe d'accès au marché public), plan et devis incomplets, la Coalition contre les retards de paiement, l'hypothèque légale de la construction et le Projet de loi 59 - Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail.

BSDQ



M^e Olivier Alepins a informé les membres quant à l'entrée en vigueur du guide de dépôt « revêtement métallique » pour le territoire BSDQ de Rimouski ainsi que l'entrée en vigueur des six guides de dépôt dans le territoire BSDQ de Jonquière. M^e Alepins a également sondé les membres sur une problématique soulevée par le Comité des entrepreneurs généraux quant à la clause 1B de l'ACC-1 (2008).

Présentation du projet de bon de commande

pour commentaires
des membres.

Discussion de la problématique

relative aux garanties données
par les fournisseurs (livraison)
et la garantie que doivent donner
les sous-traitants à compter de la
réception définitive des travaux.

Plans et devis incomplets :

création d'une table de
discussion dans le cadre
du GAMP pour discuter
de la problématique
concernant les plans et
devis incomplets.

75 %

du projet de bon de commande réalisé.
Il ne reste que quelques modifications à apporter.

Comité des fournisseurs
de biens et services

DES PROJETS SATISFAISANTS



Formulaire de demande d'équivalence

Les membres qui ont utilisé le formulaire de demande d'équivalence ont eu une bonne expérience. Certains membres ont demandé d'avoir une version anglaise de ce même formulaire. Il sera traduit.



Discussions

L'actualité est aussi au cœur des discussions avec des sujets comme la hausse du coût des matériaux et les plans et devis incomplets.



Projet de bon de commande

Projet de bon de commande transmis aux membres – en attente de connaître leurs commentaires.



Les grilles de vérifications

Les grilles de vérifications élaborées pour les entrepreneurs spécialisés et les entrepreneurs généraux ont été envoyées aux membres du comité. Nous verrons à rédiger des documents similaires qui seront utiles pour les membres fournisseurs.

Comité des relations du travail

DES DOSSIERS QUI PROGRESSENT



De nombreux dossiers sont sur la planche de travail :

- 1 Identification des enjeux**
d'utilisation des engins polyvalents et proposition de solutions.
- 2 Concertation des associations patronales**
sur l'élaboration stratégique de campagnes de promotion afin de démystifier certaines perceptions de l'industrie.
- 3 Mobilité de la main-d'œuvre :**
la demande de révision judiciaire sera entendue par la Cour supérieure en mars 2022.
- 4 Rétention de la main-d'œuvre**
Identification des mesures à prendre pour favoriser la rétention de la main-d'œuvre.
- 5 Échanges afin d'améliorer l'offre de services-conseils**
pour répondre aux besoins des employeurs en relations du travail.



En conformité aux dispositions de la convention collective, mise sur pied d'un comité qui aura comme mandat de déterminer les clauses de la convention collective permettant aux employeurs et aux salariés de recourir à une application mobile installée sur un appareil électronique intelligent pour les fins de pointage et de temps de travail.

Groupe de travail
Action Collective Québec

TOUJOURS DE L'AVANT



La prochaine rencontre

du Forum pour les agents d'intégrité se tiendra le 26 octobre prochain.

L'ACQ est le principal partenaire financier du Colloque du Réseau d'éthique organisationnelle du Québec (RÉOQ)

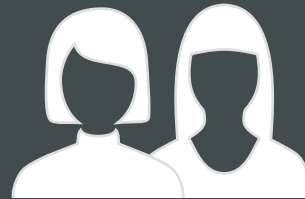
qui se tiendra le 28 octobre 2021 en après-midi.

M^{me} Manon Bertrand, à titre de présidente du groupe de travail responsable du suivi du Programme, fera une brève allocution sur ce qu'est le Programme Intégrité, pourquoi il existe et comment il est lié au leadership éthique, qui est le thème du Colloque.

13

nouvelles inscriptions

au Programme intégrité depuis la dernière rencontre.



La première partie de la rencontre sera animée par

M^{me} Fatima A. Lahrizi

qui a été très appréciée la dernière fois.

La deuxième partie de la rencontre sera animée par

M^{me} Sylvie Hébert

de l'Unité permanente anticorruption (UPAC), qui présentera des éléments de sensibilisation à la corruption.

Comité des directeurs généraux

DU NOUVEAU POUR LES MEMBRES



Mise à jour de l'avancement du projet de refonte de l'Espace ACQ (EACQ),

notre système de gestion intégrée. Nous avons aussi procédé à la validation des besoins des ACQ régionales à l'égard des fonctionnalités du futur EACQ.



Présentation de la nouvelle brochure de l'ACQ

et du plan promotionnel de l'automne par la Direction des communications et du marketing.



Le modèle d'affaires du nouveau Service-conseil en gestion de ressources humaines

Présentation du modèle d'affaires du nouveau Service-conseil en gestion de ressources humaines. Ce nouveau service permettra aux membres d'obtenir des conseils occasionnels ou de l'accompagnement structurant en matière de gestion des RH, donnés par une ressource qui connaît bien la réalité de l'entrepreneur en construction.

Comité des Affaires publiques

DE NOMBREUSES ACTIONS



L'ACQ a été très active afin de faire progresser les dossiers :

Projet de loi 59

Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

Nous avons tenté jusqu'à la dernière minute de faire changer le projet de loi au sujet des représentants en santé et sécurité. Plusieurs actions ont été faites avec le cabinet du ministre du Travail et du premier ministre en plus d'un communiqué avec les associations partenaires.



AFFAIRES RÉSIDENTIELLES

Hypothèque légale

L'ACQ a fait un sondage auprès de ses entrepreneurs concernant l'importance des contrats de 20 000 \$, de l'hypothèque légale, des dénonciations pour les petits contrats.

Forum Habitation

Le forum Habitation a été lancé par la ministre de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest. Il s'agit d'une consultation concernant l'avenir de l'habitation au Québec et la protection des consommateurs y sera également traitée. L'ACQ va déposer un mémoire dans le cadre des consultations publiques.

Inspection obligatoire

L'Ordre des ingénieurs et la CMEQ veulent effectuer l'inspection. L'ACQ est d'avis que c'est à la Régie du bâtiment du Québec que ce rôle doit revenir. La multiplication des inspections en chantier par différents organismes serait cacophonique.

PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

- L'enjeu demeure entier pour les entrepreneurs qui peinent toujours à trouver la main-d'œuvre nécessaire à la réalisation de leur carnet de commandes.
- La CCQ s'attarde à la rétention de la main-d'œuvre et nous devrions voir des avancées prochainement.



PRIX DES MATÉRIAUX

- Les travaux effectués par l'ACQ et la SQI pour arriver avec une clause d'ajustement des prix des matériaux sont terminés. Nous sommes en attente de résultats.

ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS

- Plus de 15 rencontres avec des donneurs d'ouvrage publics ont été réalisées à ce jour pour présenter les résultats de l'étude effectuée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.



STRATÉGIE NATIONALE D'URBANISME

- L'ACQ a fait part de ses commentaires dans le cadre des consultations publiques.